

tion, par le Gouvernement fédéral, de certaines forces hydrauliques dont l'une était celle de Carillon. On lui signala que la Commission hydroélectrique était peut-être la corporation qui exportait le plus de force motrice, de toutes celles qui existent dans le Dominion du Canada. Monsieur Maguire, commissaire de la Commission hydroélectrique d'Ontario, donna comme explication que la Commission ne pouvait, tant que durera le contrat passé auparavant par une compagnie privée dont elle était devenue propriétaire, se soustraire à cette obligation qu'elle avait assumée d'exporter de la force motrice.

Je veux répéter encore que nous avons obtenu toute la force motrice que nous garantissait le traité, mais nous l'avons exportée aux Etats-Unis.

La motion est adoptée.

L'honorable M. DANDURAND: Je propose qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté cette résolution, et pour prier les Communes d'approuver, de concert avec cette Chambre, la Convention et le Protocole y mentionnés.

La motion est adoptée.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

ADRESSE EN REPONSE

Le Sénat reprend le débat ajourné hier, sur le discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé à l'ouverture des Chambres, et sur la motion de l'honorable M. Logan tendant à la présentation d'une adresse en réponse à ce discours.

L'honorable M. LYNCH-STANTON: Honorables messieurs, je renonce à mon droit de continuer le débat en faveur d'un honorable sénateur qui désire prendre la parole.

L'honorable J.-P.-B. CASGRAIN: Honorables messieurs, respectant un usage que le temps a consacré, je tiens à féliciter nos collègues qui ont proposé ou appuyé l'adresse. Le premier, le nouveau sénateur de Cumberland (l'honorable M. Logan), est bien connu du Parlement dont il a été membre de temps à autre pendant les trente-trois dernières années. Nul n'ignore parmi nous qu'en 1896, n'ayant pas encore trente ans, il a été l'adversaire heureux de l'honorable M. Dickie, qui était alors ministre de la Justice. C'était une belle victoire pour un homme aussi jeune.

En 1917, je ne pense pas qu'un autre candidat, dans un clan ou dans l'autre, ait été traité aussi mal que lui. Il avait la majorité absolue des voix dans son comté, une forte majorité, mais un train venu de Seattle stoppa à

une gare bien choisie et tous les voyageurs qu'il amenait déposèrent des bulletins contre lui. Malgré cela, il avait encore la majorité des suffrages. Alors, intervinrent les bulletins libres du gouvernement—si celui-ci méritait ce nom—les urnes succédaient aux urnes et le président de l'élection déclara que l'honorable sénateur avait subi un échec.

Je souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue. Il sera une précieuse acquisition pour le Sénat. Il est doué d'esprit public, et si nous commerçons aujourd'hui avec les Antilles, c'est à lui que nous le devons dans une large mesure. J'ai eu dernièrement le plaisir de visiter les Bermudes et j'ai été le premier à lui annoncer qu'il serait sénateur. Ce n'est pas rien que de mériter un titre de sénateur—le plus beau titre à obtenir dans la politique canadienne. Je le sais par expérience, étant sénateur depuis trente ans. Il est bel et bon d'être lieutenant-gouverneur, mais même un lieutenant-gouverneur est exposé à battre le pavé après cinq ou dix ans.

Quant à l'honorable sénateur de la Durantaye (l'honorable M. Tessier), je ne crois pas qu'il y ait ici un homme mieux aimé. Plusieurs parmi nous le connaissent depuis plus d'un demi-siècle. Il a été membre de l'Assemblée législative de Québec ou du Sénat pendant quarante-trois années consécutives. Si mes souvenirs ne me trompent pas, c'est en 1886 qu'il a été élu pour la première fois représentant du vieux comté de Portneuf dont les électeurs lui sont demeurés fidèles jusqu'à sa nomination au Sénat par sir Wilfrid Laurier. Le poste qu'il occupait à la législature de Québec n'était pas à dédaigner. En effet, il fut longtemps président de l'Assemblée.

J'en viens maintenant au chef de l'opposition. Comme le représentant du ministère l'a dit bien souvent, nous remplissons un rôle quasi judiciaire, et personne ici ne devrait porter ce titre. A vrai dire, lorsqu'il a tenu ce langage, les membres de la droite n'étaient pas très nombreux. La gauche aurait pu se choisir un chef parmi plusieurs hommes d'élite. Le parti conservateur aurait bien fait d'imiter la conduite du parti libéral et de mettre à sa tête au Sénat un homme de langue française puisque son leader aux Communes est un Anglais. Si j'avais été invité au conciliabule, je me demande si mon suffrage serait allé au leader de la gauche. Il y a en ce pays des descendants de deux nobles races et les honorables sénateurs qui nous font face auraient pu, dans leur sagesse, avoir un homme très brillant comme chef.

L'honorable M. LAIRD: Nous en avons un.

L'honorable M. CASGRAIN: Vous en avez un que j'admire beaucoup. Bien qu'il n'ait